

**ONG ECOLE INSTRUMENT DE PAIX**

**EIP MARADI**

Contact : Mr Idiwane Moussa

Inspection de l'enseignement de base 1 : CU de Maradi

BP : 84 Maradi

**RAPPORT GENERAL**

**Séminaire de réflexion et de formation sur le Rôle  
et les Responsabilités des parents d'élèves vis-à-vis  
de l'école.**

**Cibles : ANPE, AME et directeurs d'écoles**

**MARADI, les 8 et 9 JUILLET 2006**

# SOMMAIRE

- A. Introduction
- B. Déroulement des travaux
- C. Annexe

## Définition des sigles suivants :

ANPE : Association Nationale des Parents d'Elèves  
APE : Association des Parents d'Elèves  
AME : Association des Mères Educatrices  
COGES : Comité de Gestion des Etablissements Scolaires  
IEBI : Inspection de l'Enseignement de Base 1  
PDDE : Programme Décennal du Développement de l'Education  
EIP : Ecole Instrument de Paix  
Barakah : Bénédiction

## A. Introduction

Les samedi 8 et dimanche 9 juillet 2006 s'est tenu dans les locaux de la mairie de Maradi commune II l'atelier de réflexion et de formation sur le rôle et les responsabilités des Parents d'élèves vis-à-vis de l'école.

Cet atelier organisé par l'ONG Ecole Instrument de Paix (EIP Maradi) avait pour objectif de donner aux responsables de l'Association des parents d'élèves et de l'Association des mères éducatrices ainsi que les directeurs d'écoles des informations en mesure de leur faire prendre conscience de la réalité du système éducatif nigérien et leur permettre de jouer efficacement leur rôle dans le fonctionnement de notre école.

Ont pris part à cet atelier :

- 2 formateurs dont un syndicaliste et un spécialiste du coges
- membres des bureaux des APE des écoles primaires de la communauté urbaine de Maradi
- membres des bureaux des AME des écoles primaires de la communauté urbaine de Maradi
- directeurs d'écoles de la communauté urbaine de Maradi
- membres du bureau de l'ANPE de la région de Maradi
- le point focal COGES de l'IEB1 de Maradi
- le point focal AME de l'IEB1 de Maradi
- le représentant de L'ONG EIP de Maradi

**Pendant les deux jours, les participants se sont attelés à mettre en œuvre activement le programme de l'atelier mis à leur disposition.**

## B. Déroulement des travaux

Après l'installation des invités et participants à l'atelier, les travaux ont commencé par la cérémonie d'ouverture présidée par Monsieur le Maire de la commune 2 de Maradi.

Au cours de cette cérémonie, une prière fathia a été prononcée Pour que Allah bénisse les travaux afin qu'ils soient couronnés de succès et deux allocutions ont été prononcées l'une par le représentant de l'EIP de Maradi Monsieur Moussa Idrwane qui a présenté l'ONG EIP dans son sens et ses objectifs et souhaité un bon déroulement des activités et l'autre par Monsieur le Maire de la commune 2 de Maradi qui après avoir remercié l'EIP de Maradi pour sa contribution dans la promotion de l'école a exhorté les participants à faire preuve de responsabilité tout le long de la formation dans leur assiduité, leur ponctualité et leurs idées. Il a terminé ses propos en implorant Allah le Miséricordieux pour qu'il mette de la barakah dans les échanges et les discussions qui vont avoir lieu. Cela est très important n-4-il conclu au regard de la détérioration de l'œuvre éducative dans notre pays.

Après une suspension de séance de courte durée qui a permis aux autorités de se retirer, les travaux ont repris avec l'explication des modalités pratiques, la présentation, l'amendement et l'adoption du calendrier de l'atelier. C'est ainsi que les activités suivantes ont réalisées :

### Premier jour : le 8 / 7 / 06

#### **Le matin :**

1. Présentation des participants
2. Recensement des attentes des participants par rapport au thème de l'atelier
3. Travaux en groupe :

Atelier 1 : définition et mission de l'école

Atelier 2 : rôle et responsabilité de l'état vis-à-vis de l'école

Atelier 3 : rôle et responsabilité des parents vis-à-vis de l'école

#### **Le soir :**

1. Travaux en plénière
2. Projection de film et exposé sur la grippe aviaire (par Yuko une volontaire japonaise)

### Deuxième jour : le 9 / 7 / 06

#### **Le matin :**

1. Historique et but de l'ANPE
2. Travaux en groupe :
  - Atelier 1 : forces de l'ANPE
  - Atelier 2 : faiblesses de l'ANPE
  - Atelier 3 : les obstacles aux actions de l'AME
3. Restitution des travaux des groupes en plénière

#### **Le soir :**

1. Signification et objectifs de COGES
2. Mécanisme d'élaboration d'un plan d'action de COGES
3. Les solutions aux problèmes de l'ANPE
4. Cérémonie de clôture

## **C. Annexe**

### **I objectifs de l'atelier**

### **II L'école : définition et mission**

### **III les exigences à la réussite de la mission de l'école**

- Rôle de l'état vis-à-vis de l'école
- Rôle des parents d'élèves vis-à-vis de l'école

### **IV L'ANPE**

1. Historique
2. Buts
3. Forces
4. Faiblesses
5. solutions

### **V La naissance de l'AME**

### **VI Les obstacles aux actions de l'AME**

## **I. Objectifs de l'atelier**

- Connaître les devoirs et les charges des parents d'élèves dans le fonctionnement de l'école
- Identifier les capacités d'action de l'ANPE
- Connaître le rôle de l'AME

## **II. L'école**

### **1. Définition :**

C'est un ensemble de dispositif éducatif où l'on dispense un enseignement collectif de connaissances générales ou des connaissances particulières. Ainsi on en trouve des écoles françaises, des écoles coraniques, des écoles de dessin, des écoles de musique, des écoles techniques, des écoles militaires. Elle est à la fois une institution, un groupe humain et un lieu. L'école est une institution parce que dans le lieu où elle est implantée (ville ou village) elle représente un centre de rayonnement de la culture : c'est là que l'on vient apprendre à lire, à écrire et à compter ou apprendre l'exercice d'un métier, d'une profession. Comme elle est une institution, elle possède une pérennité, c'est-à-dire qu'elle possède la durée, qu'elle survit aux hommes et aux enfants. Elle devient donc un élément permanent du décor social et joue un rôle qui va bien au-delà de la simple éducation des enfants. Le maître devient une personne écoutée, parce que c'est par lui que peut venir l'innovation.

L'école est aussi un groupe humain car elle est composée d'un ou plusieurs enseignants avec à leur tête un directeur et de l'ensemble des élèves. Ce groupe possède une structure formelle dans laquelle des rapports de subordinations et de collaboration sont établis ; les membres de ce groupe ont un but commun qui est l'éducation : les uns en sont les acteurs, les autres en sont les bénéficiaires.

L'école possède aussi une structure informelle, qui s'établit grâce aux multiples interactions qui ont lieu entre ses membres : relations entre maîtres, entre maîtres et élèves, entre élèves. Souvent les relations nouées à l'école dépassent ce cadre et durent quelquefois toute une vie. Il naît un sentiment d'appartenance à une communauté dû aux années de vie commune, à l'acquisition des mêmes connaissances, des mêmes savoir-faire.

L'école est enfin un lieu où maître et élèves se retrouvent. Ce lieu peut être différent selon les possibilités budgétaires du pays, de la région, de la communauté. Certaines écoles sont de magnifiques bâtiments quelquefois climatisés, d'autres ne sont qu'un endroit à l'ombre, sous l'arbre, où maître et élèves se rassemblent pour travailler. Entre ces deux extrêmes tout est possible. L'école est l'une des infrastructures au même titre que le dispensaire.

### **2. La mission de l'école**

L'école est l'un des moyens que l'état utilise pour assurer l'éducation des enfants. Les Etats africains ont dans leur ensemble décidé qu'une tâche aussi importante que l'éducation des jeunes générations devait être prise en charge par eux. Aussi ont-ils créé une institution spécialisée, l'école publique.

### III. Les exigences à la réussite de la mission de l'école

Pour que l'action de l'école soit efficace il faut nécessairement la conjugaison responsable des efforts de tous les partenaires de l'éducation qui sont : l'état, les collectivités, les familles, les partenaires au développement. Aussi chaque partenaire doit connaître son rôle et s'engager résolument à l'assumer car tout recul à quelque niveau que ce soit aura un impact négatif dans le fonctionnement du système scolaire en vigueur. L'état et les familles étant les premiers partenaires de l'école, leur rôle est prépondérant à la réalisation effective de la mission confiée à celle-ci.

#### 1. Le rôle de l'état

Dans nombre d'états dont le Niger, la scolarisation revêt un aspect obligatoire pour tous les jeunes gens atteignant l'âge de six ou de sept ans. En effet conscient que la scolarisation a été et demeure encore le meilleur moyen pour atteindre le développement national et assurer la grandeur et l'épanouissement d'une société, chaque Etat prend des engagements importants pour garantir l'éducation aux enfants. Au Niger la loi N° 90-12 du 1<sup>er</sup> juin 1998 portant orientation du système éducatif nigérien (Losen) détermine le rôle de l'état qu'on peut estimer comme suit :

- la définition des finalités, des objectifs, des contenus et méthodes du système
- la création des écoles
- la construction des infrastructures et leurs équipements
- la dotation des écoles en manuels et fournitures
- la formation des formateurs
- la charge salariale et les bourses
- le recrutement du personnel de l'éducation (enseignants, encadreurs pédagogiques, personnel d'administration scolaire et de gestion etc.
- le suivi et l'évaluation du système
- la structuration du système et l'organisation de l'enseignement et de formation (les niveaux d'enseignement, programme et horaire, droit et devoir dans le système)

#### 2. Le rôle des parents

L'action de l'école étant le prolongement de l'éducation familiale explique l'importance du rôle que doivent jouer les parents dans le travail scolaire. Ainsi les parents d'élèves ont pour devoirs :

- inscrire les enfants à l'école
- connaître l'école et son rôle
- avoir des informations sur la scolarité des enfants
- répondre aux sollicitations de l'école (invitation aux réunions ou convocation, cotisation, salubrité, visites etc.
- donner des avis à qui de droit sur toute questions qui concerne l'école (finalités, contenus, méthodes, financement, réformes et évaluation etc.
- participer au financement et à la gestion de l'école (achat des fournitures, entretien des écoles etc.
- veiller à la fréquentation et la conduite des enfants
- intervenir dans le règlement des conflits scolaires (problèmes entre maîtres, entre maîtres et parents d'élèves, entre maîtres et l'état, entre maîtres et élèves, entre élèves et communauté, entre élèves et l'état etc.

*Toutes ces tâches des parents d'élèves et des attentes légitimes de l'école de la part de la famille, montrent combien il a été juste de créer une association nationale des parents d'élèves en vue de coordonner et de canaliser les actions.*

**Remarque :** L'état se désengage de plus en plus des questions de l'école par manque de volonté politique de dirigeants. Les parents d'élèves ne remplissent pas pleinement leur rôle soit par ignorance, soit par fuite de responsabilité

#### **IV L'Association Nationale des Parents d'Elèves (ANPE)**

##### **1) Historique**

L'Association Nationale des Parents d'Elèves (ANPE) a été créée en 1989 sous le régime du Général Ali Saibou (ancien président du Niger) avec la description du climat social. Elle a tenu son premier congrès du 10 au 12 mai 1989 à Niamey (capitale du Niger). Bien avant cette période, elle existait de manière parcellaire dans les écoles et dans les localités où elle agissait sous forme de coopérative pour apporter son appui.

##### **2) Buts**

Du temps de sa création l'ANPE avait les buts suivants :

1. Regrouper les parents d'élèves pour coordonner les actions en vue de la défense des intérêts matériels et moraux de l'école nigérienne.
2. Instaurer et entretenir entre maîtres, élèves, parents et autorités une atmosphère de compréhension mutuelle.
3. Contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de travail à l'école.
4. Informer et sensibiliser les parents sur les questions d'enseignement, d'éducation et de formation.
5. Entretenir des relations de coopération avec les autres associations nationales et étrangères concourant au même but.
6. Représenter les parents d'élèves auprès des pouvoirs publics et agir légalement en leur nom.
7. Elle s'interdit toute action contraire à l'esprit du présent statut en particulier toute immixtion dans l'activité professionnelle du personnel enseignant.

*Ces buts sont nobles et attestent la hauteur de vue d'une association des parents d'élèves soucieuse de l'avenir de la jeunesse.*

##### **V. Forces de l'ANPE**

L'ANPE a en soi toutes les conditions essentielles à la réalisation de ses objectifs :

- noblesse des objectifs qui requiert facilement l'adhésion de tous
- importance des membres : tous les parents du préscolaire à l'enseignement supérieur sont de cette association
- qualité des membres : tous les cadres de l'administration civiles et militaires en retraite sont le plus souvent membres de bureau
- moyens matériels et financiers : les statuts de l'ANPE prévoient un mode de financement fiables de ses activités
- rapport avec l'administration scolaire : elle est en principe la collaboratrice de tous les jours du directeur et de l'équipe enseignante de l'école.

##### **VI. Faiblesses de l'ANPE**

Malgré toutes ces potentialités l'ANPE est loin de répondre aux attentes de la communauté scolaire. En effet depuis sa création, elle a évolué dans une léthargie singulière qui donne l'impression à tout observateur que cette association n'est pas une structure autonome c'est-à-



dire une structure qui fonde son comportement sur des règles choisies librement. Elle apparaît comme un appendice du pouvoir et c'est pourquoi elle fait l'objet de critiques acerbes chaque fois qu'il lui arrive de prendre position par rapport à une question scolaire.

Aussi les faiblesses de l'ANPE se résument ainsi qu'il suit :

- instrumentalisation de la structure : l'ANPE a toujours été dirigée au sommet et souvent dans ses démembrements régionaux par un très proche du régime en place ou de l'administration scolaire. C'est pourquoi ses actions sont toujours commandées par le pouvoir qui l'utilise à sa guise.
- Ignorance des droits et devoirs des parents d'élèves vis-à-vis de l'école.
- Verrouillage du circuit administratif de l'association par un groupuscule de personnes.
- Manque de formation en vie associative des responsables de l'ANPE : en effet l'ANPE fonctionne sans références à ses textes fondamentaux, sans plan d'action.
- manque de moyens financiers : de façon délibérée l'ANPE refuse d'utiliser ses dispositions réglementaires pour mobiliser les ressources financières.
- Recherche d'intérêts personnels (matériels ou financiers) : la plupart des responsables de l'ANPE sont intéressés au profits personnels (séminaires, affairisme etc.
- Absence de stratégie active de communication interne et externe.

**Tout ceci fait comprendre les raisons pour lesquelles l'ANPE connaît un déficit de crédibilité qui compromet l'efficacité de sa contribution au rayonnement des idéaux de l'école.**

## **VII. Solutions aux problèmes de l'ANPE**

Pour que l'ANPE ait un dynamisme pouvant lui permettre d'atteindre ses objectifs et répondre à l'attente légitime des parents d'élèves, des élèves et des enseignants il faut qu'elle se libère du carcan dans lequel les autorités politiques et administratives la maintiennent. C'est à ce prix qu'elle peut libérer les énergies et les intelligences et exploiter judicieusement ses potentialités.

Pour se libérer l'ANPE doit :

- dépolitiser son système de fonctionnement
- instaurer une véritable démocratie à son sein
- avoir des séminaires de formation en renforcement de capacités.
- Bénéficier des appuis des partenaires au développement évoluant dans le domaine de l'éducation.

## **VIII. La Naissance de L'AME**

L'Association des Mères Educatrices est une création récente de l'état (arrêté N° 0000140/MEBA/DGEBID du 18 Novembre 2005 qui a estimé utile de montrer cette structure pour atteindre certains objectifs liés à la scolarisation de la jeune fille dans le cadre de PDDE. Ici et là les écoles répondant aux instructions du ministre ont formé des bureaux de cette structure.

Seulement il se trouve que ce n'est pas partout que ces bureaux ont posé des actions dans le sens de conduire leur mission.

## **IX. Les obstacles aux actions de l'AME**

L'expérience de l'AME après deux ans de création prouve qu'elle rencontre déjà des obstacles dans ses actions et au nombre de ceux-ci nous notons entre autres :

1. le manque d'informations suffisantes et fiables sur les tenants et les aboutissants de la création de cette association.
2. les pesanteurs religieuses

3. les problèmes d'approche
4. le manque d'appui
5. le manque de formation

C'est dire que l'état qui a créé l'ANPE doit développer plus de stratégies pour faire de cette association un outil efficace à l'amélioration du taux de scolarisation des enfants en général et en particulier des jeunes filles et améliorer leurs conditions d'apprentissage.

## X. Le COGES

### 1. Signification et objectif du COGES

COGES : Comité de Gestion des Etablissements scolaires est donc l'émanation de la volonté de l'état nigérien à transférer le pouvoir de gestion de l'école aux communautés locales. Il est composé des représentants des parents d'élèves (3), de l'AME (1), des enseignants (1) et du directeur d'école. Ce comité, avec les représentants des élèves, doit s'occuper de toute gestion qui engage la vie de l'école.

### 2. Elaboration d'un plan d'action de COGES

1. Identification et choix des besoins et ou problèmes à résoudre pour l'école
2. Classification des besoins ou des problèmes pour un meilleur fonctionnement de l'école
3. l'élaboration du plan d'action de l'école

Activités	Objectifs	Moyen de la communauté	Coût	Périodes	Responsables	Financement